

Reconnaissance des Acquis Expérientiels



PROGRAMMES EN ORTHOPÉDAGOGIE

- > MICROPROGRAMME DE 2^E CYCLE EN ORTHOPÉDAGOGIE (2-855-6-4)
- > DESS EN ORTHOPÉDAGOGIE (2-855-1-2)
- > MAÎTRISE EN ÉDUCATION, OPTION ORTHOPÉDAGOGIE (2-855-1-3)

Ces programmes vous intéressent mais vous ne répondez que partiellement aux critères d'admission ?

VOTRE EXPÉRIENCE COMPTE !

- > Vous avez une moyenne d'au moins 2.7 au 1^{er} cycle ou l'équivalent reconnu OU une moyenne d'au moins 3.0 au 2^e cycle ou l'équivalent reconnu ?
- > Vous possédez une expérience tangible de 3 ans (3 000 heures) et plus en enseignement ?
- > Vous réussissez à maintenir à jour vos connaissances et votre expertise ?
- > Vous souhaitez approfondir votre pratique auprès d'élèves présentant des besoins particuliers et développer une expertise en orthopédagogie ?
- > Vous pouvez fournir des preuves de vos réalisations professionnelles, des documents utilisés dans le cadre de votre emploi ou des attestations de formation ?
- > Vous êtes capable de démontrer vos compétences au cours d'une entrevue ou par écrit ?
- > Votre horaire vous permet de consacrer quelques heures pour monter un dossier de RAE ?

Si vous avez répondu **OUI** à toutes les questions, vous avez des atouts majeurs pour la reconnaissance d'acquis expérientiel aux fins d'admission.

> Ce processus permet à une personne candidate ne répondant que partiellement aux conditions d'admissibilité dans un programme d'études universitaires de se voir offrir la possibilité d'être admise dans ce programme si elle démontre qu'elle a les capacités nécessaires à sa réussite.

Plus d'informations :

